

Conjugaison

Tableaux de conjugaison dans votre dictionnaire ou ici <http://www.la-conjugaison.fr/>

Orthographe grammaticale

accord du pluriel dans le groupe nominal :

L'adjectif qualificatif s'accorde en genre et en nombre avec le nom qu'il qualifie.

Les adjectifs qualificatifs de couleur s'accordent en genre et en nombre avec le nom qu'ils qualifient. Mais les noms de fleurs, d'animaux, d'objets en général, utilisés comme adjectifs qualificatifs de couleur restent invariables SAUF rose, mauve, fauve, pourpre, écarlate.

Les adjectifs composés de couleur sont invariables (ex : bleu marine, vert sapin, jaune paille, etc.)

Le nom en fonction de complément de nom s'écrit au singulier ou au pluriel selon son sens (ex : une boîte d'allumettes, une pile de livres, un temps d'été, des trousseaux de toilette, des bouteilles de limonade)

Les compléments du nom indiquant la matière dont un objet est fait s'écrivent toujours au singulier (ex : des sacs de cuir, des verres en cristal)

-é / -er en fin de verbe du 1^e groupe : Si le verbe peut être remplacé par « prendre » sans que la structure grammaticale ne soit fautive, alors, c'est l'infinitif d'un verbe du 1^e groupe et il se termine par -er. Sinon, c'est le participe passé (il peut être remplacé par « pris » ou « prise(s) ») et il se termine par -é ou -ée ou -és ou -ées selon l'accord.

accords simples du participe passé (à savoir par cœur) :

Le participe passé employé comme adjectif qualificatif, sans auxiliaire, s'accorde en genre et en nombre avec le nom qu'il qualifie.

Le participe passé employé avec l'auxiliaire être s'accorde en genre et en nombre avec le sujet du verbe.

Le participe passé employé avec l'auxiliaire avoir ne s'accorde JAMAIS avec le sujet, MAIS il s'accorde en genre et en nombre avec le COD si celui-ci est placé avant le verbe.

encore d'autres règles d'accord de participes passés

Le participe passé des verbes pronominaux de sens réfléchi ou réciproque suit la règle d'accord du participe passé des verbes conjugués avec l'auxiliaire avoir et donc s'accorde en genre et en nombre avec le COD (pas avec le COI !) s'il est placé devant lui :

ils se sont lavés les mains ; les années se sont succédées ; les compliments qu'ils se sont adressés.

Le participe passé des verbes pronominaux de sens réfléchi et celui des verbes

essentiellement pronominaux s'accorde avec le sujet :

Ces nouveaux modèles se sont bien vendus, ils se sont absentés, ils se sont fait gronder.

Le participe passé à valeur de préposition : Certains participes passés s'emploient devant un nom et servent en quelque sorte à l'introduire, ils ont alors la valeur d'une préposition et sont invariables : *Leurs filles sont toutes mariées, excepté Françoise. Approuvé, excepté* la suppression de trois lignes.

C'est le cas de : *approuvé, attendu, certifié, ci-annexé, ci-inclus, ci-joint, compris, entendu, étant donné, excepté, non compris, ôté, passé, supposé, vu, y compris.*

Lorsque ces participes sont placés après le nom, ils retrouvent leur valeur d'adjectif et s'accordent avec ce nom. : *Nos prix s'entendent TVA incluse. Les documents ci-joints vous donneront tous les renseignements utiles.*

Les participes *fait, lu et approuvé* sont également invariables lorsqu'ils se rapportent à l'ensemble d'un document au bas duquel ils figurent : *Lu et approuvé le 30 avril 2000. Fait à Lille le 25 mai 1954.*

Attention, EN est un pronom adverbial : il ne transmet pas l'accord (ni en genre, ni en nombre) : « *on lui en aurait donné* », même si en = des conseils...

futur simple et conditionnel présent : ne pas les confondre. « *Jamais je ne parviendrai* » (*je ne parviendrai* est au futur simple) avec le conditionnel *je ne parviendrais*. Pour savoir quel est le temps employé, changer la personne et essayer la 2e personne du singulier. Si l'on dit « tu ne parviendras », c'est le futur simple => la terminaison de la 1ere personne du singulier est en -ai. Si l'on dit « tu ne parviendrais », c'est le conditionnel présent => la terminaison de la 1ere personne du singulier est en -ais.

formation des adverbes en -ment :

Rappel : l'adverbe est toujours invariable.

Les adverbes formés avec la terminaison -ment (appelés adverbes en -ment) ne prennent qu'un seul m sauf s'ils sont formés sur un adjectif en -ant ou -ent. Ex. : *prudent => prudemment ; inconscient => inconsciemment ; élégant => élégamment ; brillant => brillamment.*

Lorsque l'adjectif qualificatif sur lequel est formé l'adverbe se termine par une consonne, et autrement que par -ant ou -ent, l'adverbe se forme sur le féminin de l'adjectif.

Ex. : *légère => légèrement*

Certains adverbes en -ument prennent un accent circonflexe sur le u, d'autres n'en prennent pas : *Assidûment, continûment, crûment, dûment, goulûment, indûment, sûrement ; Absolument, éperdument, ingénument, résolument*

Cas particuliers à retenir : *gentil => gentiment ; gai => gaiement ; mais vrai => vraiment.*

« tous » ou « toutes » suivis de « les » (+ groupe nominal au pluriel) s'écrivent toujours au pluriel. Ex. « *toutes les statues grecques* », « *tous les traits* ».

accord du pluriel des mots en -ou : les noms en -ou forment leur pluriel en ajoutant un s sauf : *bijou, caillou, chou, genou, hibou, joujou, pou*, qui forment leur pluriel en ajoutant un

x.

« tout » ou « toute » suivis d'un déterminant au singulier (*le, la, ce, son, sa* etc.) s'écrivent toujours au singulier : « *Tout son vêtement* »

Déterminants numériques cardinaux :

mille est invariable

vingt et *cent* prennent le pluriel (*deux cents, quatre-vingts*) mais sont invariables quand d'autres numéraux les suivent (*trois cent dix-huit, quatre-vingt-trois*)

Numéraux cardinaux et ordinaux

On sépare par un trait d'union les termes numéraux inférieurs à cent : *dix-sept* donc

« *dix-septième siècle* »

Homophones grammaticaux

a / as / à : Remplacer *a* par *avait* dans la phrase. Si la phrase a un sens, c'est le verbe avoir, à accorder avec le sujet (*a*, sans accent à la 3e personne du singulier ; *as*, à la 2e personne du singulier). Si la phrase n'a aucun sens, c'est la préposition *à*, avec un accent grave.

es / est / et : Remplacer *est* par *était* dans la phrase. Si la phrase a un sens, c'est le verbe être, à accorder avec le sujet (*est* à la 3e personne du singulier, *es* à la 2e personne du singulier). Si la phrase n'a aucun sens et qu'on peut remplacer par *et puis*, c'est la conjonction de coordination *et*.

peu / peux / peut : Remplacer par *pouvait* dans la phrase. Si la phrase a un sens, c'est le verbe pouvoir, à accorder avec le sujet (*peut* à la 3e personne du singulier, *peux* à la 2e personne du singulier). Si la phrase n'a aucun sens et si on peut remplacer *peu* par « *pas beaucoup* » ou « *pas longtemps* », c'est l'adverbe de quantité *peu*.

ce / se :

ce peut être un déterminant démonstratif. Il se trouve alors au début d'un groupe nominal. Ex. « *ce visage* »

ce peut être un pronom démonstratif = cela. Ex. « *Ce n'était point...* »

se est un pronom personnel réfléchi. Il se trouve toujours devant un verbe employé à la forme pronominale. « *Dédain, ironie, cruauté, se lisaient* » = *ils se lisaient*.

quel(s)/quelle(s) /qu'elle/qu'elles: en un seul mot, sans apostrophe, il s'agit soit d'un déterminant soit d'un pronom indéfini, interrogatif ou exclamatif alors que s'il est en deux mots, on peut le remplacer par *qu'il* ou *qu'ils* ce qui prouve bien que *elle/s* est cette fois un pronom personnel.

Attention ! Observez bien ceci : *Quelle qu'elle soit*, *quel qu'il soit*, *quelles qu'elles soient*, *quels qu'ils soient*

son/sont : Remplacer sont par *étaient* dans la phrase. Si la phrase a un sens, c'est le verbe être, à accorder avec le sujet. *Son* est un déterminant placé devant un nom, c'est un déterminant possessif (= le sien). Ex. « *son caractère étrange* »

• **ses / ces / c'est / s'est / sait / sais** :

ces et *ses* sont des déterminants : ils sont suivis d'un nom sans autre déterminant (pas d'article). *Ces*, déterminant démonstratif, sert à montrer. *Ses* est un déterminant possessif : *les sien(ne)s*, on peut trouver le possesseur : « *Ses grands yeux* », « *Ses mains* »...

c'est et *s'est* sont des formes verbales contenant le verbe être : on peut donc remplacer *est* par *était*, la phrase garde un sens. *C'est* = présentatif ; *c'* = cela, pronom démonstratif. *S'est* + participe passé = verbe pronominal (*se* + ...) au passé composé ; *s'* = *se*, pronom personnel réfléchi, le pronom change quand on conjugue le verbe (*je me lave*, *tu te laves*... *je me suis lavé(e)*, *tu t'es lavé(e)*, *il s'est lavé*...).

sais et *sait* sont des formes verbales du verbe savoir au présent de l'indicatif : *je sais*, *tu sais*, *il sait*.

ça / sa :

ça est un pronom démonstratif que l'on peut remplacer par *cela*.

sa est un déterminant possessif, comme *ma*, *ta*, *mon*, *ton*, etc. Il indique le « propriétaire » de ce dont il est question : *sa mère* (*la sienne*, *pas celle de quelqu'un d'autre*).

ou / où : On peut dire *ou* bien, c'est la conjonction de coordination *ou*, sans accent

(« *bleues ou noires* ») Sinon, *où* indique le lieu ou le temps, on met un accent grave (« *les endroits où la Thénardier l'avait touchée* »).

on / on n' : Chercher s'il s'agit d'une forme affirmative ou négative. Pour cela, chercher la deuxième partie de la négation (*pas*, *plus*, *jamais*, *guère*, *personne*, *aucun*, *rien*...) ou de la restriction (*que*) avant d'écrire le *n'*. En effet, si le mot suivant commence par une voyelle, la prononciation sera la même dans les deux cas (« *l'on y distinguait une cheminée* »)

on/ont : Remplacer « *ont* » par « *avaient* » dans la phrase. Si la phrase a un sens, c'est le verbe avoir : *ont*. Si la phrase n'a aucun sens + « *on* » est le sujet du verbe conjugué qui suit, *on* est le pronom personnel indéfini *on* (accord du verbe à la 3e personne du singulier) : « *On voyait* ».

la / là :

là est un adverbe de lieu (on peut essayer de le remplacer par « *ici* »). « *C'est là que la mémoire s'était embrouillée* »

La peut être un article défini, il s'agit donc d'un déterminant qui se trouve au début d'un groupe nominal. « *la mémoire s'était embrouillée* »

La peut être un pronom personnel objet, il remplace alors un nom ou un groupe nominal,

à rechercher. "Il ne la retrouve pas."

si / s'y

si peut être notamment un adverbe de quantité (à remplacer par *tellement*), un mot de liaison marquant l'hypothèse (à remplacer par « *si jamais* » comme dans « *si tu as choisi des accords erronés* ») ou la condition (« *si et seulement si* »).

s'y est mis pour *se*, pronom réfléchi élide devant une voyelle et *y*, pronom adverbial indiquant le plus souvent le lieu. On peut essayer d'ôter le « *y* » et de remplacer seulement par « *se* » ou « *s'* », cela conserve un sens.

mais / mes / met / mets :

mais est une conjonction de coordination qui indique une opposition, on peut la remplacer par « *mais alors* » : « *Mais c'est là que la mémoire s'était embrouillée* »

mes est un déterminant possessif (*mes, tes, ses*). Il détermine un nom commun : il est placé avant ce nom (parfois séparé de lui par un adjectif qualificatif). On peut remplacer *mes* + nom commun par « *les miens* »

met et *mets* sont des formes verbales du verbe *mettre* au présent de l'indicatif : *je mets, tu mets, il met*

un *mets* (nom commun) désigne aussi, en langage soutenu voire littéraire, un plat préparé pour un repas.

leur / leurs

leur / leurs sont parfois des déterminants possessifs (*notre, votre, leur ; nos, vos, leurs*). Ils déterminent un nom commun : ils sont placés avant ce nom (parfois séparé de lui par un adjectif qualificatif). On peut remplacer *leur(s)* + nom commun déterminé par « *le leur* » ou "*la leur*" ou « *les leurs* ». Ex « *Leur mission* », « *leur délicat mission* »

leur est aussi parfois un pronom personnel objet mis pour « *à eux* ». Ex « *il leur fallait* », son singulier est *lui* "*il lui fallait*"

dont/donc/don

Ne pas confondre *dont*, pronom relatif pourvu d'un antécédent (« *Racine dont vous étudierez peut-être Andromaque* », antécédent = « *Racine* ») et *donc*, conjonction de coordination (on entend le « *c* » à la fin du mot), voire le nom commun *don* (cadeau)

quant/quand

« *quant à* » est une locution prépositive qui peut être remplacée par « *en ce qui concerne* », « *pour ce qui est de* ». Ne pas la confondre avec « *quand* », conjonction de subordination ou adverbe interrogatif introduisant une position qui exprime le temps (NB « *quant* » est toujours suivi de « *à* » ou « *au(x)* »)

Ce / ceux

Ce peut être un pronom ou un déterminant démonstratif masculin singulier ; comme déterminant il peut varier en genre et nombre et donner *cette, ces* et même *cet* au

masculin singulier. Comme pronom démonstratif masculin singulier il varie en nombre et genre : *celui, celle, ceux, celles*.

Entre *celui* et *ce*, il y a une différence d'usage : *ce* s'emploie dans le sens de *cela* (valeur neutre) alors que *celui et ceux* remplacent des noms clairement masculins. Il faut alors se demander de quel nom ce pronom est le substitut.

Tout / tous

L'orthographe dépend de la nature du mot qui peut être déterminant, pronom ou adverbe. Pour s'y retrouver retenir que :

Si *tout/toute* peuvent être remplacés par « *n'importe quel(e)* » il s'accorde en genre et en nombre. *tout homme* (= *n'importe quel homme*), *toute femme* (*n'importe quelle femme*).

Tout / toute peuvent être placés devant un adverbe, un adjectif ou une locution. Dans ce cas, ils sont adverbes et signifient « *entièrement* ». On emploie toujours « *tout* » invariable sauf lorsque le sujet est du genre féminin et que l'adverbe ne commence pas par une voyelle ou un « *h* » aspiré : *il est tout gentil* - *elle est toute gentille* (sujet féminin, adjectif ne commençant pas par une voyelle) - *elle est tout ébahie* (sujet féminin, mais adjectif commençant par une voyelle), *elle est toute heureuse* (sujet féminin, mais adjectif commençant par un 'h' aspiré), *elle est tout en larmes* (=elle est entièrement en larmes, sujet féminin mais 'tout' placé devant une voyelle).

Tous / toutes, déterminants indéfinis, s'emploient toujours ainsi devant l'article "*les*" ou un possessif au pluriel (*mes, tes, nos...*) et s'accordent en genre avec le nom qui suit : *tous les enfants vont à la plage, tous les jours, toutes les femmes, tous nos amis...*

Tous peut s'employer également sans article, comme pronom, mais dans ce cas de figure, on prononce le "s": *tous aiment les gâteaux*.

Orthographe d'usage

Les noms féminins en -té ou -tié s'écrivent sans e : la beauté, la volonté.

Sauf ceux qui expriment un contenu : une brouettée, une pelletée, une charretée et les noms : butée, dictée, jetée, montée, nuitée, pâtée, portée.

Les autres noms féminins en [é] se terminent toujours par *ée/s* : *idée/s, visée/s, durée/s*

Et si cela ne suffit pas, Anne Sculfort publie "[Toute l'orthographe française en 65 règles](#)" sur son site Passion Lettres et Bernard Duxin publie "[220 règles d'orthographe](#)"